

Conseil d'administration  
Séance du 26 septembre 2017

Délibération n°3  
Portant **approbation du rapport d'activité de la présidence 2016-2017**  
de l'université de Cergy-Pontoise

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 712-1 et L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le président de l'établissement doit présenter annuellement un rapport d'activité présentant le bilan des actions entreprises ainsi que les perspectives pour l'année à venir,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 17
Nombre de membres présents : 16	Contre : 3
Nombre de membres représentés : 4	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non participation : 0

**Article unique** : approuve le rapport d'activité de la présidence pour l'année 2016-2017.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 16 octobre 2017  
Notifié le : 16 octobre 2017